

**Arrêté n° 2025-058 portant nomination de l'équipe de
direction du Service Des Langues (SDL)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2024 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu les statuts du Service Des Langues (SDL) ;

Vu l'appel à candidature pour la direction du Service Des Langues (SDL) ;

Vu la délibération n° 01 - D. 24.04.2025 du conseil du Services Des Langues (SDL) du 24 avril 2025 ;

ARRETE

Article 1 – Nomination

L'équipe de direction du Service Des Langues (SDL) est nommée et composée comme suit :

- Madame MASPERI Monica en tant que directrice du Service Des Langues (SDL),
- Madame FELCE Catherine en tant que directrice adjointe en charges des actions et des projets du Service Des Langues (SDL),
- Madame BERNARDON DE OLIVEIRA Kátia en tant que directrice adjointe en charge de la pédagogie du Service Des Langues (SDL).

Article 2 – Durée du mandat

Cette nomination prend effet à compter du 24 avril 2025 pour une durée de 4 ans.

Article 3 – Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

Article 4 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès du Président de l'Université Grenoble Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Article 5 – Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Publié le : 20/05/2025

Transmis au Rectorat le : 20/05/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 mai 2025

Le Président de l'Université Grenoble Alpes;

Yassine LAKHNECH

